

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/09/2010

Réception par le Prefet : 27/09/2010

Publication : 01/10/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-11-9-2

Séance du vendredi 24 septembre 2010

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG 2009-5-9-2 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative aux moyens d'interventions en faveur du sport,

VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,


VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux organisateurs des manifestations sportives figurant en annexe 1 du rapport, les aides telles que proposées ;
- Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 22 500 € sera prélevée sur le Budget Départemental programme E732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code/programme 25571, service 102.
- Approuve et autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Union Régionale de la Mutualité Française et le service départemental de l'UNSS, relative à

l'organisation de la manifestation « Sport Santé Tour Alsace » dans le cadre du programme « Bouge, une priorité pour ta santé »

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

CONVENTION DE PARTENARIAT

relative à l'organisation de la manifestation « Sport Santé Tour Alsace »
dans le cadre du programme « Bouge, une priorité pour ta santé »

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général autorisé par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du, sis 100 avenue d'Alsace BP20351 68006 COLMAR CEDEX

Ci-après désigné « le Département »

Et

La section départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire, représentée par sa Directrice, Madame Catherine SCHUBNEL, sise 21 rue Henner, 68 000 Colmar.

Ci-après désignée « l'UNSS 68 »

Et

L'Union régionale de la Mutualité Française Alsace, représentée par son Président, Monsieur François KUSSWIEDER, sise 10 rue de la Durance, BP 10 046, 67 023 STRASBOURG CEDEX 1
N° RNM : 517 784 088

Ci-après désignée « l'UR MFA »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis 2008, le programme national « Bouge, une priorité pour ta santé » est développé conjointement par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). S'appuyant sur une démarche de prévention primaire et d'éducation à la santé, il est destiné, d'une part, à lutter contre la sédentarité croissante des enfants de 11 à 14 ans et, d'autre part, à promouvoir auprès d'eux des comportements alimentaires sains.

A l'échelon départemental, le déploiement de ce programme est assuré par l'UNSS 68 et l'UR MFA, et bénéficie du soutien du Département du Haut-Rhin.

Dans le but d'interpeller le monde de l'éducation et les jeunes sur l'importance de pratiquer une activité physique régulière couplée à une bonne alimentation, les partenaires du programme ont souhaité organiser une journée d'actions départementale le vendredi 15 octobre 2010 au Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA). Cette manifestation permettra aux classes de 6^{ème} et de 5^{ème} des collèges volontaires de Mulhouse et de son agglomération, de s'adonner à des activités sportives, de pratiquer des tests de condition physique, ou encore de mettre à l'épreuve leurs connaissances sur des questions de santé et d'équilibre nutritionnel. Elle sera également une occasion importante de fédérer les mondes du sport et de la santé, à l'heure où les deux notions sont de plus en plus imbriquées.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour but de définir les modalités de collaboration entre l'UR MFA, l'UNSS 68 et le Département autour de la préparation, de la tenue et du financement de la journée visée en préambule.

Article 2 : Engagements techniques

L'UR MFA et l'UNSS 68, en concertation et avec l'appui du Département, s'engagent à réunir et coordonner les moyens et les compétences nécessaires à la tenue de la journée visée en préambule.

Plus précisément :

- l'UR MFA s'engage à organiser et animer les réunions de travail nécessaires au montage de l'opération, tout en bénéficiant de l'appui de la Fédération Nationale de la Mutualité Française sur ces aspects.
- elle s'engage à établir le budget prévisionnel de l'action, qu'elle soumettra à l'avis des partenaires du programme, puis à en dresser le bilan financier, qu'elle portera à la connaissance des partenaires à l'issue de la manifestation.
- l'UR MFA s'engage par ailleurs à organiser et coordonner l'animation des pôles « tests » et « information ».
- l'UNSS 68, avec l'aide du Département, s'engage à assurer le recrutement des fédérations sportives qui animeront le pôle « démonstration ». Elle assurera également le lien avec les sportifs de haut niveau qui voudront bien participer à la journée.
- l'UR MFA et l'UNSS 68 s'engagent, en amont de la manifestation, à mener en binôme les tâches transversales nécessaires au bon déroulement de la journée (recrutement des animateurs, des poissons pilotes, des classes participantes, etc.).

Les trois partenaires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens pour faire aboutir cette collaboration. Ils s'engagent à s'informer et à se concerter quant aux actions menées et aux moyens à mettre en œuvre à cette fin.

Article 3 : Engagements financiers

Le Département alloue une subvention forfaitaire de 7 500 € à l'UR MFA, chargée de percevoir les participations financières des différents partenaires de l'action.

La subvention départementale sera versée en une fois après la tenue de la manifestation, sur présentation du compte rendu de la journée, d'un bilan moral et financier, et sur le compte Banque Populaire d'Alsace dont le RIB a été transmis au Département.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut le Département pourra suspendre le versement de la subvention voire en demander le remboursement.

L'UNSS 68 s'engage à prendre en charge, sur présentation d'une facture par l'UR MFA, une partie des frais d'organisation de la manifestation, pour un montant de 3 000 euros.

Au delà de la communication inhérente au programme qui met en avant le partenariat entre la FNMF et l'UNSS, l'UR MFA s'engage à faire mention de la raison sociale et du logo des partenaires départementaux sur les supports de communication produits spécifiquement dans le cadre de cette manifestation (coupons d'invitation, road book remis à chaque classe, communiqués de presse, etc.). Elle s'engage également à rendre visible sur le site, son partenariat avec le Département à travers des supports visuels du choix du partenaire (bâche logotypée ou autre), qui devront lui être fournis par le partenaire au plus tard la veille de la manifestation.

Si l'action devait être réalisée sans utiliser l'intégralité de la subvention, l'UR MFA s'engage, à reverser aux partenaires la part non utilisée.

Article 4 : Responsables du partenariat

Pour le Département, Valérie FEUTZ, chef du service des actions sportives, assure la liaison de la collaboration.

Pour l'UNSS 68, Catherine SCHUBNEL, directrice départementale UNSS, assure la liaison de la collaboration.

Pour l'UR MFA, Christelle CLARY, chargée de prévention, assure la liaison de la collaboration.

Il est rappelé que toute autre personne, présentée par l'une des parties signataires, pourra se substituer aux personnes identifiées ci-dessus sans qu'il ne soit besoin d'établir un avenant à la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature des trois parties. Elle est conclue pour le temps nécessaire au montage et à l'établissement du bilan de l'action visée en préambule. Les engagements financiers restent néanmoins en vigueur jusqu'à leur règlement total et définitif.

Toute difficulté dans l'application de cette convention sera réglée par concertation entre les trois parties.

Article 6 : Résiliation de la convention

Le non respect d'une des clauses de la présente convention par l'une des parties entraîne la résiliation de plein droit de la présente convention, après mise en demeure adressée par l'une des autres parties restée sans effet dans le délai d'un mois.

Fait à , le

En trois exemplaires originaux

Pour l'UR MFA,
Le Président,

Pour l'UNSS 68,

Pour le Département
Du Haut Rhin

François KUSSWIEDER

Catherine SCHUBNEL

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Fonds manifestations
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FMD00676	ASIM-ASSOCIATION SPORTIVE ILLZACH MODENHEIM 6ème Championnat de France Vétérans tennis handisport 9, 10 et 11 décembre	2 500,00
FMD00684	ASPTT MULHOUSE SECTION VOLLEY-BALL 10ème Edition Tournoi International Minimes de Volley Ball - 28 au 30 octobre 2010	1 500,00
FMD00683	ASS ASACAR Course de côte Turckheim Trois Epis 4 et 5 septembre 2010	7 600,00
FMD00677	CD CANOE KAYAK Sélection Finale Championnat de France - 11 et 12 septembre 2010	1 000,00
FMD00682	CD GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU HAUT RHIN Journée Sport Santé Senior 2010 - 16 octobre 2010 - Wittenheim	300,00
FMD00687	CLUB DES SPORTS DE GLACE COLMAR 2ème Edition Eurotournoi de Hockey - 19 au 22 août 2010 à Colmar	1 200,00
FMD00680	ENTENTE HAUTE ALSACE 10km en ligne Pulversheim - 24 octobre 2010	300,00
FMD00681	RACING CERNAY WATTWILLER HANDBALL "Challenge Thierry Omeyer" 28 et 29 août 2010 à Cernay	600,00
FMD00689	UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE ALSACE "Bouge" Sport Santé Tour Alsace – 15 octobre 2010	7 500,00
Total		22 500,00

